



Lettre
aux

Organisateurs

Numéro 5
1^{er} semestre 2002

CEMÉA

de centres de vacances et de loisirs

ÉDITORIAL

L'organisation de vacances collectives de qualité et accessibles à tous les revenus, des moins élevés à ceux des classes moyennes, est aussi un outil pour rendre le vivre ensemble enviable, au regard de tous les autres objets de consommation. Les centres de vacances et de loisirs ne sont pas des lieux d'un trop éducatif, mais plus les lieux d'une éducation renforcée, d'une éducation protégée, d'une éducation complémentaire.

Cette éducation est renforcée quand elle permet le perfectionnement, par l'action de ceux qui agissent en direction des enfants et des jeunes auxquels elle s'adresse, mais aussi des animateurs, des familles, des organisateurs même.

Cette éducation est protégée quand elle sait prendre les justes distances avec ce quotidien fait aussi de mauvaises habitudes, de relations humaines figées ou stéréotypées. Elle permet aussi de sortir un temps de ses groupes d'appartenance, ou d'inventer, comme c'est le cas pour le tourisme social, une nouvelle manière de vivre la famille, même quand elle est éclatée ou recomposée.

En effet l'éducation, comme l'enseignement éducatif, a un handicap dans un monde qui survalorise la consommation passive d'objets et les profits, elle n'est pas un objet de consommation comme les autres, son but n'est pas lucratif.

Cet été encore, des enfants ne partiront pas en vacances, ne partiront pas en centres de vacances. Pourtant, grâce aux campagnes de promotion de la Direction de la Jeunesse et de l'Éducation populaire du Ministère, grâce à la campagne de la JPA, grâce à l'engagement des associations de jeunesse et d'éducation populaire, ce fait ne sera pas une fatalité... si chacun se remobilise sur un engagement solidaire que l'éducation incarne en premier lieu. Or, les directeurs volontaires commencent à manquer ! Des séjours existants sont menacés par défaut d'une définition sociale du volontariat en centre de vacances et de loisirs ! Des centres supportent des charges de réhabilitation avec des aides insuffisantes, n'offrant plus parfois d'autre choix que l'hébergement en hôtel privé, inadapté à la vie collective. En éducation, il n'y a jamais de réponse définitive, mais il existe des réponses dès lors que toute une société est capable de mobiliser son énergie sur ces enjeux pour l'enfance et la jeunesse.

Jacques Demeulier
Directeur général des Ceméa

ACTUALITÉS DES CVL

Évolutions des vacances, les enjeux

Extrait de l'intervention d'André RAUCH, professeur à l'Université de Strasbourg II et auteur de nombreux travaux sur les vacances. Semaine d'étude sur les centres de vacances, organisée par les Ceméa.

Dans les premières années de l'après guerre, les colonies de vacances contribuent au redressement moral de la nation et leur fréquentation s'accroît rapidement : en moins de 10 ans, le nombre de 350 000 colons passe à 1 million. Des crédits d'équipement et de fonctionnement permettent d'acquiescer à des prix avantageux des bâtiments abandonnés, privés ou publics.

Un ancrage historique

En 1956, plus d'un million d'enfants d'âge scolaire et 200 000 adolescents séjournent en colonies de vacances sous la surveillance de 125 000 directeurs, moniteurs, infirmières et de 50 000 intendants et personnes de service. 43 millions de journées de séjours représentent un budget de 45 milliards.

Après 1958, la fréquentation marque le pas. Les colonies deviennent l'une des rares formes de vacances dont la croissance stagne. Plusieurs facteurs ont contribué au changement. Ils tiennent à la structure sociale ou aux budgets. L'enrichissement des ménages, l'allongement de la durée des congés a favorisé les départs en famille. Alors que la famille délègue son rôle éducatif et ses fonctions d'apprentissage à l'institution scolaire, elle se reconvertit en prenant la responsabilité d'initier les enfants aux loisirs. Par ailleurs, pour les plus démunis, les subventions se sont aussi orientées différemment, et

quand l'entreprise, la commune ou la caisse d'allocation familiale ne subventionnent pas les vacances des enfants, on ne part pas en colonie. Des écarts se sont creusés entre les enfants dont les parents sont employés dans de petites industries et les familles ouvrières de la grande industrie qui bénéficient d'organisations propres.

Une nécessaire évolution

Les colonies de vacances n'échappent pas à la profonde mutation des sociabilités. Une revendication de liberté s'oppose à des ordres hiérarchiques trop contraignants pour s'accommoder aux loisirs. On passe à « l'avènement des copains ». Les idéologies de sociabilité et du partage des responsabilités ne pèsent plus lourd dès lors que les copains cherchent simplement à renouer d'autres jeunes, à l'écart de la famille, et attendent du séjour en plein air, des loisirs sportifs ou du tourisme à l'étranger.

Camps et colonies se sont adaptés ; leurs responsables ont cherché à élaborer des projets pédagogiques avec les jeunes. Vacances à la mer ou à la montagne vont débiter par l'élaboration d'un projet collectif. Les groupes se composent dès lors selon un type d'activités, un niveau de compétences, les disponibilités de l'équipement, etc. Mais de ce fait, tout a changé : les mouvements de loisirs pour les jeunes ont

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES

Plusieurs décrets d'application issus de la loi DDOSEC du 17 juillet 2001 et concernant le secteur des centres de vacances et de loisirs, sont parus le 5 mai dernier.

Il est important d'en prendre connaissance.

Le décret relatif à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs redéfinit les placements de vacances, les centres de vacances et les centres de loisirs. Il précise également les modalités de déclaration de ces accueils auprès du représentant de l'État, les questions de l'hygiène et de la sécurité. Il traite de la qualification des personnes encadrant les mineurs et des exigences en terme d'effectifs des animateurs selon le nombre et l'âge des enfants accueillis. Ce décret applicable en mai 2003 remplace le décret de janvier 1960 concernant la protection des mineurs.

Un autre décret porte sur les centres de vacances, de loisirs et de placement de vacances accueillant des enfants de moins de 6 ans. Il y est question de la procédure d'autorisation et des conditions de surveillance et de contrôle. La capacité d'accueil, les conditions d'hébergement ainsi que l'âge des enfants accueillis seront mentionnés dans l'autorisation délivrée par le Préfet.

Le troisième décret paru porte sur le projet éducatif. Il précise l'obligation pour la personne physique ou morale organisant l'accueil des mineurs dans des CVL de produire un projet éducatif.

Ce document devra être porté à la connaissance des équipes de direction et d'animation avant leur entrée en fonction.

Le décret précise également la réalisation d'un document (en fait le projet pédagogique) pour le directeur du séjour. Le projet éducatif et le projet pédagogique devront être communiqués aux parents.

Ces textes confirment les enjeux que nous avons déjà posés dans cette lettre. Leur réussite, notamment sur la dimension éducative des CVL repose prioritairement sur vous, organisateurs de CVL.

Vincent CHAVAROCHE

composé leurs programmes sur le modèle des vacances organisées ; ils traitent de la consommation du loisir vacancier en la formulant sur le mode de l'autogestion pédagogique.

Avec le déclin des idéologies sont apparues des motivations qui portent plus sur les loisirs que sur les initiations à la vie communautaire. Colonies et centres de vacances organisent des activités où jusqu'ici l'enfant devait trouver la santé et la sociabilité. Durant les années 70, les activités sportives, jusqu'ici pratiquées par les aînés, entrent dans les habitudes des préadolescents et des enfants.

De la visite culturelle au divertissement

Si la France connaît un boum touristique sans précédent, les châteaux de la Loire, par exemple, ne font plus recette. En 1999, l'érosion est quasi générale. Les publics se pressent maintenant dans les nouveaux parcs d'attraction. Pour s'en sortir la recette est simple : abondonner « le patrimoine naphthaline » et passer à « l'animation ».

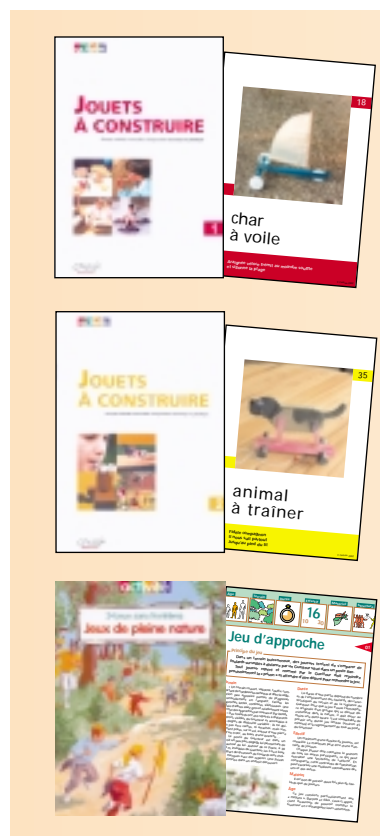
Plus stupéfiante encore la comparaison avec la grimpe vertigineuse des loisirs de divertissement. En 1997, plus de 30 millions de visiteurs ont fréquenté les sites d'attractions et de loisirs - contre 3 millions au début des années 90. Si cette hausse rapide de fréquen-

tation révèle un engouement nouveau pour les divertissements à l'américaine, elle traduit aussi la montée en flèche des séjours courts, qu'accélère la législation sur la réduction du temps de travail, ou la loi sur les 35 heures ; ici, ces loisirs deviennent un symbole des valeurs familiales. Le souci d'offrir aux enfants les loisirs qui recourent leur intérêt pour la bande dessinée ou le feuilleton télévisé est révélateur. Plus l'enfant s'amuse, plus la famille dépense et les témoignages favorables accroissent la probabilité d'un retour ou la recommandation aux amis.

Ce succès tient aussi à un changement profond du rapport des vacanciers avec le temps collectif : le fractionnement des vacances en courts séjours entre dans cette évolution. Car ces parcs optimisent l'usage, tout y est programmé : ni tâtonnement, ni perte de temps, dès l'entrée tout tourne immédiatement. Et dans cette temporalité maîtrisée, la mise en fiction semble harmoniser des relations sociales d'ordinaires complexes. Cette formalisation par la fable ou le conte inaugure les « bonnes » vacances, celles qui consacrent la famille aux loisirs des enfants.

Revitaliser le tourisme social

Créé en 1982, le chèque-vacances s'est étendu aux salariés des entreprises de



Trois nouveaux fichiers d'activité

Jouets à construire

Deux fichiers qui proposent la construction de jouets simples pour les enfants et les jeunes.

39 fiches chacun et un livret pour l'animateur.

(12 € le fichier ou 20 € le fichier n° 1 et 2)*

24 jeux de pleine nature

Les jeux sont des situations d'action et de communication d'une exceptionnelle richesse. Cette publication vous fera connaître leurs infinies ressources pour les mettre au service de l'enfant. Elle comprend un livret pédagogique et 24 fiches.

(11 € le fichier)*

Ces publications sont à commander aux Ceméa de votre région, ou à Ceméa Publications, 24 rue Marc Seguin, 75883 Paris cedex 18 - Tél. 01 53 26 24 41

* commande inférieure à 45 € : 10 % de montant de la commande
* commande supérieure à 45 € : port offert

moins de cinquante salariés. La réalité est déroutante : un tiers des bénéficiaires, soit 350 000 personnes, y renoncent. Certes, les vacances peuvent servir de voie d'intégration ; elles la supposent aussi. Elles font désormais partie de la citoyenneté et leur privation menace les populations que guette l'exclusion.

Le tourisme social traverse par ailleurs une autre mutation. Ses structures d'accueil comptent en France le patrimoine le plus important d'Europe. Les statistiques récapitulent quatre catégories d'équipements : maisons familiales, villages de vacances et gîtes ; accueil des jeunes, auberges de jeunesse ; centres de vacances, tant pour les jeunes que pour les familles, et centres sportifs, tels que refuges et chalets. Tandis que la prise en charge des enfants, l'animation pour les adultes et la convivialité des villages-vacances familiaux entraînent dans le secteur marchand, le tourisme associatif s'est inspiré des animations sportives des clubs-vacances du secteur commercial. Mutation d'importance : l'ère du collectif est révolue, l'individualisation s'impose. L'époque est passée au sur-mesure.

La place des ados

Autre nécessité d'adaptation sociétale : la cohabitation prolongée entre parents et adolescents. Ici il y a contradiction : venir en famille, sans passer les vacances sous la tutelle des parents. Les vacances supposent la tolérance et donc nécessitent la concertation entre parents et

Le choix des lieux obéit à des imaginaires : la campagne est une terre d'aventure pour ceux qui se lassent de la foule des régions touristiques ; la montagne, on s'y repose, on se promène ou l'on y pratique un sport... 15% des Français sont partis à l'étranger, ce qui est une proportion très faible comparée aux autres pays d'Europe. L'hébergement est peut-être un indicateur. Les Français préfèrent les arrangements et la débrouille aux propositions du marché. Ces formes de consommation ne viennent, qu'une fois épuisées les solutions moins onéreuses et plus conviviales.

adolescents. De plus, elles offrent une mise en scène de soi : aucun d'entre eux ne veut avoir « l'air grave », en d'autres termes, la glisse, le bodyboard, le parapente sont « les indispensables » auxquels ne peuvent contrevenir les parents qui refusent de passer leurs vacances sans leurs « ados ». On imaginait que les vacances de la jeunesse mettaient à nu la personnalité dégriffée des rôles sociaux, voilà qu'elles théâtralisaient une esthétique de soi aux coutumes bien codées.

Les vacances enjeu d'intégration

Enquêtes et statistiques publiées par la grande presse donnent des repères. Première règle : sur les 2/3 des Français qui partent, 85% prennent leurs vacances entre le 1er juillet et le 30 août. Deuxième critère : en 1993, près de 80% des vacanciers sont restés en France. Troisième élément : entre 40% et 50% des séjours se passent sur le littoral : la mer, le soleil et la plage demeurent les lieux communs des Français.

Les vacances sont devenues un indice d'intégration. Ceux qui n'en partagent pas les rythmes ni les conversations manquent à un rendez-vous essentiel de la communauté nationale. Toutefois, après s'être rapidement réduit de 1950 à 1980, le volume de ceux qui ne profitent pas de cette forme de citoyenneté s'est contracté très lentement au cours de la dernière décennie. Globalement, les obstacles budgétaires ont pesé, mais importe aussi la signification que le loisir prend dans les dépenses des

ménages. A quoi bon partir si l'on ne peut rien dépenser? Les frais d'équipement surtout sportifs ont pris de l'importance puisqu'ils déterminent les activités qui comblent les vacances et révèlent leur fonction d'intégration.

Pour en saisir le sens, importe avant tout le sentiment de frustration que manifestent ceux qui en sont privés. Les vacances restent le privilège de la vie, on y accède plutôt qu'on y a droit, elles ont un statut précaire, en un mot elles mettent en jeu des valeurs et à ce titre il faut les préserver.

Dernier signe révélateur de la menace de désintégration. En été, lorsque près de 70% des Français partent, banlieues et cités périurbaines restent. Ici, on n'envisage pas de franchir les limites de la cité ; elles sont des frontières. Hors du quartier, on passe pour de la « caillera » (la racaille en verlan). Le temps des vacances, comme ses règles, c'est l'inconnu. Celui qui part court le risque de se faire serrer une fois de plus, retour à la case commissariat. De plus, dans la cité, personne n'est vraiment clair ; chacun vit ici et maintenant, alors que les vacances supposent qu'on y pense. Il faut rester à sa place, avec un peu plus de haine quand, à la télé, on voit la mer ou la neige des autres. En un mot, jouent ici les règles d'un milieu social où l'exclusion est intégrée dans la vie de tous les jours et où les vacances ne peuvent qu'éveiller le soupçon.

Seules les actions ou opérations « été chaud » instillent un goût de vacances dans ces zones d'ombre. Dans le cadre du dispositif VVV (Ville-Vie-Vacances) les jeunes ont été déplacés, ils ont bénéficié d'un signe extérieur de vacances, mais sur place, ils ignorent les savoir-faire élémentaires et il ne reste plus qu'à les isoler. Leur groupe compose une « communauté vandale » qui porte en elle le conflit qu'elle entretient avec l'ensemble de la société. Or pour prendre des vacances, il faudrait une certaine convivialité, un consensus sans lequel l'épreuve de force aboutit à un atterrissage forcé.

Le texte intégral de cette intervention est à votre disposition dans toutes les Associations territoriales des Ceméa

Deux nouveaux titres

Dans la collection des Dossiers des « Cahiers de l'Animation Vacances Loisirs »

Ces dossiers réunissent, pour tous les éducateurs, un ensemble de propositions d'activités manuelles classées autour de cinq thèmes.



Dossier n° 9

- les roues
- les énergies emmagasinées

(6,10 € le dossier n° 9)*



Dossier n° 10

- le vent
- l'électricité
- au fil de l'eau

(6,10 € le dossier n° 10)*

Analyse du coût de formation du BAFA, des résultats surprenants !

Nous avons évoqué cette enquête dans le précédent numéro de cette publication. Les Ceméa livrent ici leur analyse, en tant que membre du groupe de pilotage de ce dossier et mouvement d'éducation populaire fortement engagé dans le débat autour du volontariat et des formations BAFA BAFD.

Débat sur le volontariat, rapport VUILQUE, le contexte est particulièrement sensible aujourd'hui sur les questions liées au BAFA et, plus largement, à l'ensemble des formations à l'animation volontaire. Sous l'impulsion de la CTCV, le Ministère de la Jeunesse et des Sports a diligencé une étude sur le coût des formations BAFA. Cette étude, confiée à l'IREDU, s'est appuyée sur un groupe de pilotage composé de représentants d'organismes de formation et de membres de la Jeunesse et des Sports. Des enquêtes ont été réalisées auprès de 12 associations (11 disposant d'une habilitation générale et 1 disposant d'une habilitation partielle) soit un total de 118 stages analysés (Internat : 47 en formation générale et 47 en approfondissement ; Externat : 15 en formation générale et 9 en approfondissement).

Sans revenir ici sur l'environnement historique dans lequel se situe l'animation volontaire, nous nous attacherons qu'à rendre compte des conclusions liées à l'étude économique du rapport.

Des conclusions intéressantes

- Le coût des formations par stagiaire sont, en moyenne, proches des tarifs pratiqués par les associations.

Nature du stage	Mode d'hébergement	Coût moyen stagiaire	Coût moyen heure
Formation générale	Internat	3024 F	47.5 F
Formation générale	Externat	2017 F	31.5 F
Approfondissement	Internat	2811 F	58.6 F
Approfondissement	Externat	2034 F	42.4 F

Cela vient contredire l'idée souvent répandue que « le BAFA nourrit les associations ». Si le rapport coût/prix de stage est ainsi éclairé, la question d'un prix de formation élevé nuisant à l'accès aux formations pour tous reste cependant entière. Elle doit être appréhendée sous un angle différent en interrogeant les modalités de soutien des politiques publiques : aides aux personnes ou aides aux organismes pour réduire les coûts. À l'évidence, la question du rapport prix/coût reste cependant posée aux organismes qui développent des formations avec des prix très nettement inférieurs aux coûts réels de la formation. Dans un secteur que nous savons concurrentiel, cette politique tarifaire mériterait d'être plus finement analysée.

- Les principales charges qui pèsent sur les formations sont liées aux charges opérationnelles d'une part (personnel pédagogique, personnel non pédagogique, fonctionnement, hébergement) et aux charges de structures d'autre part. Parmi ces charges opérationnelles, celles liées à l'hébergement - restauration sont, pour les stages en internat res-



pectivement de 66.8% en formation générale et de 59.3% en approfondissement. Les comparaisons effectuées entre le coût des formations BAFA et le coût des formations professionnelles (organismes public, para-publics et privés) révèlent que le coût du BAFA relève du même ordre de grandeur que ceux de la formation professionnelle en raison de l'inclusion des frais de restauration et d'hébergement. Si l'on adopte la méthodologie de l'Education nationale (refus de considérer ce type de frais comme dépense d'éducation), les coûts du BAFA sont significativement inférieurs (environ d'1/3) à ceux des autres composantes de la sphère de l'éducation. Assurément, l'intervention de formateurs bénévoles ou indemnisés agit également en grande part dans la maîtrise des coûts de formation. Les enjeux liés à la définition d'un statut du volontariat trouvent dans le champ de la formation à l'animation volontaire, au delà donc de la « simple » réflexion sur l'encadrement des CVL, un nouvel écho.

Nous le savons depuis toujours, la qualité de nos interventions en formation BAFA passe par une politique soutenue de formation des formateurs volontaires, s'appuie sur la vie pédagogique de nos associations (recherche-action), sur nos capacités à donner à lire nos analyses et propositions pédagogiques et éducatives (publications), nécessite des liens étroits avec les organisateurs de CVL. Quand le prix du stage couvre à peine les coûts de la formation, il faut alors réfléchir à « comment réduire ces coûts » en maintenant, voire en renforçant, ce qui fait « l'environnement-qualité » des formations. Cette question nécessite une réponse politique forte, sans ambiguïté, agissant pour le renforcement des valeurs fondatrices de l'éducation populaire, en soutenant l'action conduite par nos mouvements.

Jean-Luc Cazaillon
 Directeur des Ceméa Haute-Normandie

Lettre aux organisateurs

Directeur de la publication Christian Gautellier Rédacteur en chef Vincent Chavaroche
 Maquette Béatrice Jean Flashage & Impression Graphic Impression -
 Tél. 05 56 89 89 17 Comité de rédaction Ahmed Ben Allal (Nord Pas de Calais),
 Florence Dol (PACA), Stéphane Garnier (Basse Normandie), Alain Ghéno (Rhône Alpes),
 Marie Laure Gonzales (Bourgogne), Marc Keim (Lorraine), Christian Groussard (Poitou
 Charentes), Annie Lozay Marie (Haute-Normandie), Thierry Malfait (Picardie), Frank
 Perrin (Ile de France), Véronique Quesnel (Basse Normandie) Photographies A. Genest
 Contacts Ceméa « Politiques Vacances-Loisirs » 24, rue Marc Seguin - 75883 Paris
 Cedex 18 - Tél. 01 53 26 24 42 - Fax 01 53 26 24 19 www.cemea.asso.fr